

METADONNEES

TITRE	Ecart_salarial_horaire_hommes_femme_et_revenu_median_par_EPCI76_INSEE_2022
DESCRIPTION	Ce fichier est issu du rapport 2022 de l'INSEE "Femmes et hommes, l'égalité en question" (sources : Insee, base Tous salariés 2018 et Filosofi 2017, calculs ANCT-Observatoire des territoires). Il porte sur les revenus médians et les écarts salariaux entre femmes et hommes par EPCI. Le tableau se lit ainsi : "dans l'EPCI x, les femmes salariées gagnent en moyenne x % de moins que les hommes salariés pour une heure travaillée". Le tableau portant sur le salaire horaire, les différences de temps de travail entre hommes et femmes ne sont pas prises en compte. L'écart salarial subsistant s'élève à 16,1 % en 2019. L'INSEE l'analyse comme provenant notamment : - de différences de caractéristiques individuelles (niveau de diplôme, expérience professionnelle, catégorie socioprofessionnelle, etc.) - du fait que les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes emplois et ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité. L'écart entre femmes et hommes est plus marqué parmi les salariés les plus âgés (23,8 % pour les 55 ans ou plus, contre 11,6 % pour les 25-39 ans). Parmi les cadres, en Equivalent Temps Plein, les femmes perçoivent en moyenne 19,1 % de moins que les hommes, alors que l'écart est de 8,7 % pour les employés. Enfin, les territoires les plus riches concentrent les plus fortes inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes. Il reste une partie non expliquée de l'écart, qui peut être le reflet d'une ségrégation professionnelle à un niveau plus fin que le secteur d'activité ou la catégorie socioprofessionnelle.
THEME DU JEU DE DONNEES	Appui aux territoires
SOURCE DU JEU DE DONNEES	INSEE
MAILLE SPATIALE	EPCI
COUVERTURE SPATIALE	Département de la Seine-Maritime
DATE DE CREATION	20220303
DEBUT DE LA PLAGE TEMPORELLE	2017
FIN DE LA PLAGE TEMPORELLE	2018
FREQUENCE DE MISE A JOUR	Une fois tous les 5 ans
OBJET DE LA MISE A JOUR	Données et métadonnées
DATE DE MISE A JOUR	20220303
03MOTS CLEFS	Femmes, Salaire, Egalité, Intercommunalités, EPCI
NOM DE LA COLLECTIVITE	Département de la Seine-Maritime
NUMERO SIRET DE LA COLLECTIVITE	22760540900019
NOM DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	INSEE
NUMERO SIRET DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	12002701600563
LIMITE D'UTILISATION DU JEU DE DONNEES	aucune
LICENCE DU FICHIER	Licence ouverte version 2.0

	https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf
FORMAT DU FICHIER	xlsx
LIEN VERS LE FICHIER	https://services-eu1.arcgis.com/Nt9PzCzX9tz2k5Lq/arcgis/rest/services/Ecart_salariaux_par_EPCI76_2022_INSEE/FeatureServer
NOMBRE DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	3
INTITULE DE LA RESSOURCE 1	Site de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : Le site de l'INSEE propose une étude annuelle sur l'égalité hommes/femmes, abordant les questions du travail, des violences, de la représentation politique, etc., d'où sont notamment tirés les chiffres publiés ici.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	Site internet, fichiers pdf et xlsx téléchargeables
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047805
INTITULE DE LA RESSOURCE 2	Site du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion : Le site du Ministère du travail dédie une page à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes et aux obligations des employeurs en la matière. De nombreux liens sont proposés vers des extraits de la réglementation et vers les procédures à mettre en oeuvre par les employeurs.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	Site internet et liens vers des ressources et outils complémentaires
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/l-egalite-de-remuneration-entre-les-femmes-et-les-hommes-et-les-obligations-des-374533
INTITULE DE LA RESSOURCE 3	Site Egapro du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion : Depuis 2019, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année au plus tard le 1er mars. Ce site permet de remplir ces obligations mais également de consulter les index (par entreprise, par Département, etc.).
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	Site internet avec données ou outils complémentaires
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	https://egapro.travail.gouv.fr/
NOMBRE D'ENTITES / NOMBRE DE PAGES	19

GLOSSAIRE

UC (Unité de consommation)

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

DICTIONNAIRES DES DONNEES

CHAMPS	TYPE	DESCRIPTION
EPCI_2020	texte	Nom de l'intercommunalité (situation en 2020)
Latitude_EPCI	numérique	Latitude de la commune siège de l'EPCI
Longitude_EPCI	numérique	Longitude de la commune siège de l'EPCI
Mediane du revenu disponible par UC (en €)	numérique	Médiane (valeur qui sépare la moitié inférieure et la moitié supérieure des revenus) du revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner, net des impôts directs) par UC (voir glossaire) en euros
Ecart de salaire net horaire moyen H - F (en %)	numérique	Écart de salaire net horaire moyen Hommes-Femmes en pourcentage. L'écart est calculé à partir un salaire des femmes, comparé à celui des hommes et le pourcentage indique donc combien les femmes gagnent de moins que les hommes.
Catégorie d'écarts de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes	texte	Catégorie d'écarts de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes. Les catégories sont les suivantes : écarts légèrement, sensiblement ou nettement inférieur ou supérieur à la moyenne nationale